

# Rapport d'Activité des Services de l'Etat en Savoie **2011**





5 ■ éditorial

## ■ La sécurité des populations : mission fondamentale de l'État

- 7 ■ assurer l'ordre et la sécurité publique
- 9 ■ prévenir et gérer les risques technologiques, naturels et sanitaires
- 11 ■ veiller à la sécurité alimentaire et à la santé animale

## ■ La cohésion sociale : un devoir de solidarité

- 13 ■ faciliter l'accès et le retour à l'emploi
- 15 ■ favoriser l'accès au logement
- 16 ■ soutenir les personnes en situation de handicap et lutter contre les inégalités
- 16 ■ encadrer les sports, la jeunesse et la vie associative

## ■ Le développement durable des territoires : une priorité

- 18 ■ accompagner les acteurs du développement : entreprises et collectivités
- 20 ■ protéger l'environnement
- 21 ■ maintenir les espaces agricoles et ruraux
- 23 ■ planifier la gestion de l'espace

## ■ L'État réformé au coeur des territoires

- 25 ■ poursuivre la réforme de l'administration territoriale de l'État
- 25 ■ améliorer le service aux usagers
- 27 ■ dématérialiser les actes et les procédures

28 ■ vos interlocuteurs





La nouvelle organisation des services de l'Etat est désormais totalement opérationnelle. Elle contribue à la lisibilité de l'action publique et permet également de mieux prendre en considération les besoins des usagers et des territoires.

Je souhaite ici remercier les hommes et les femmes de ces administrations pour leur engagement au quotidien et leur sens du service public. Principaux acteurs de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, ils ont su d'adapter à l'évolution des missions et des cadres de travail.

L'année 2011 a été marquée par la préparation de la réforme de l'intercommunalité, qui a redéfini et rationalisé la carte des structures intercommunales savoyardes. Les travaux menés en concertation avec les élus du département ont permis l'approbation, le 22 décembre 2011, du schéma départemental de coopération intercommunale.

Tout au long de cette année, les énergies se sont également mobilisées autour des grands enjeux de développement durable du territoire: soutien à l'activité économique, mise en œuvre de politiques de cohésion sociale, application progressive des lois issues du Grenelle de l'environnement.

Enfin, la sécurité et la protection des citoyens, mission fondamentale de l'Etat, demeure au cœur des priorités. En 2012, la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes sera poursuivie, en mettant notamment l'accent sur la sécurité routière.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport qui, à défaut d'être exhaustif, traduit la diversité des champs d'intervention des agents de l'Etat en Savoie.

le Préfet de la Savoie

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "C. Mirmand". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal blue line.

Christophe Mirmand



# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## ■ ASSURER L'ORDRE ET LA SECURITE PUBLIQUE

### *Lutte contre la délinquance*

Afin de répondre aux priorités nationales en matière de sécurité intérieure, l'ensemble des services impliqués dans la lutte contre la délinquance (police nationale, gendarmerie nationale, en association avec les douanes et les services fiscaux) se sont fortement mobilisés en 2011.

Les principaux objectifs assignés portaient sur :

- la lutte contre les atteintes aux biens, notamment les cambriolages,
- la lutte contre les violences,
- la lutte contre l'insécurité routière.

Le bilan statistique, en comparaison avec 2010, est positif, avec deux indicateurs en baisse : 14 931 atteintes aux biens (-2,1 %), et 2 250 atteintes aux personnes (-0,5 %). Les faits constatés (22 234) sont stables (+ 0,2 %).

Les cambriolages, globalement moins nombreux qu'en 2010, sont cependant en hausse pour les résidences principales, plus particulièrement en zone de police nationale. Sur ce point, l'effort sera accentué en 2012.

### **le comité opérationnel départemental anti-fraude - CODAF -**

*Co-présidé par le préfet et le procureur, le CODAF réunit de façon régulière l'ensemble des services de l'État concernés par la lutte contre la fraude et le travail illégal. Ces séances permettent d'échanger des informations et de définir un programme d'actions conjointes. En 2011, s'agissant de la fraude sociale, fiscale et douanière, cinq types d'opérations avaient été définis, portant sur :*

- les transports (voyageurs, sanitaires)
- les métaux
- les auto-entrepreneurs
- les établissements de nuit
- les résidences de travailleurs étrangers

*Le bilan : sur les 106 contrôles programmés, 62 ont révélé des fraudes. Le préjudice constaté est estimé à 2 159 862 €, le préjudice évité à 347 804 €.*

### **Protection judiciaire de la jeunesse**

En 2011, 655 jeunes ont été suivis, dont 401 au titre d'une décision pénale et 254 dans le cadre de mesures d'investigation d'aide à la décision.

### **Police aux frontières**

La direction départementale de la police aux frontières lutte contre toutes les formes d'immigration clandestine. Il s'agit de prévenir les entrées irrégulières sur le territoire, de déceler les infractions de séjour irrégulier, mais également de lutter contre le trafic de migrants, l'emploi d'étrangers sans titre et la fraude documentaire.

Ces actions menées tout au long de l'année ont permis de dresser le bilan suivant :

- 4 079 étrangers en situation irrégulière interpellés
- 2 161 réadmissions simplifiées vers l'Italie
- 420 trafiquants de migrants interpellés dont 289 passeurs
- 587 porteurs de faux découverts (808 faux documents détectés)
- 73 employeurs d'étrangers sans titre de travail interpellés
- 491 éloignements réalisés

La lutte contre les trafiquants de migrants s'est intensifiée (+36 % d'interpellations) au cours de l'année 2011 en raison du contexte international. Les événements au Maghreb ont provoqué des débarquements massifs de migrants sur les côtes italiennes. Cette pression migratoire s'est répercutée par à-coups à la frontière franco-italienne en fonction des décisions prises par les autorités italiennes pour gérer la crise humanitaire.

### **Lutte contre les grands trafics illicites**

En 2011, les services de surveillance de la direction des douanes ont connu une activité très soutenue en matière de lutte contre les grands trafics. Celle-ci concernait au premier chef la contrebande de tabac et cigarettes. Ont été saisies sur le grand axe international routier en provenance d'Italie 21 tonnes de cigarettes dans 3 chargements différents. Ces cigarettes ont été détruites et des enquêtes judiciaires se poursuivent dans un cadre international.



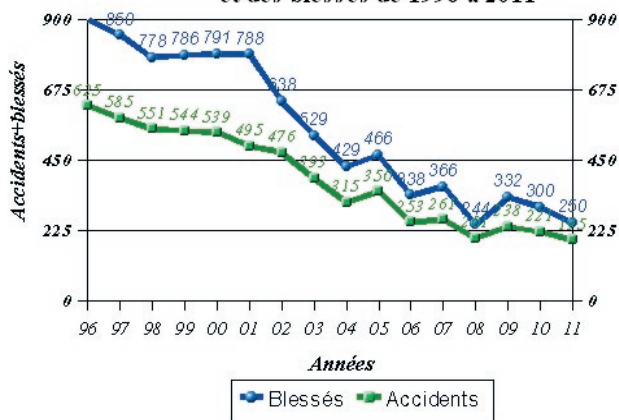
La surveillance des flux de personnes et de marchandises a par ailleurs permis de saisir 134 kg de stupéfiants, 10 armes, 1186 articles de contrefaçons. Le montant total des saisies s'élève à 6 455 000 €.

# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

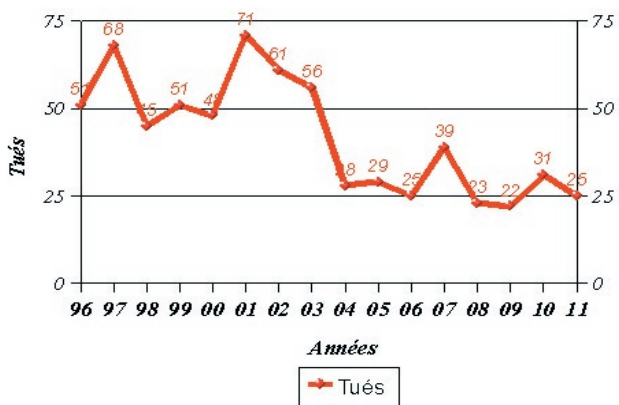
## Sécurité routière

En 2011, il a été dénombré 209 accidents (-5,5 %), 275 blessés (-8,3 %) et 25 tués. Ce bilan marque une évolution positive, résultat des actions de communication et de prévention, ainsi que d'une présence ciblée et affirmée sur le terrain. La plus grande satisfaction concerne la mortalité des conducteurs de deux roues, qui a reculé de 57 %.

Savoie - diagramme des accidents corporels et des blessés de 1996 à 2011



Savoie - diagramme des Tués de 1996 à 2011

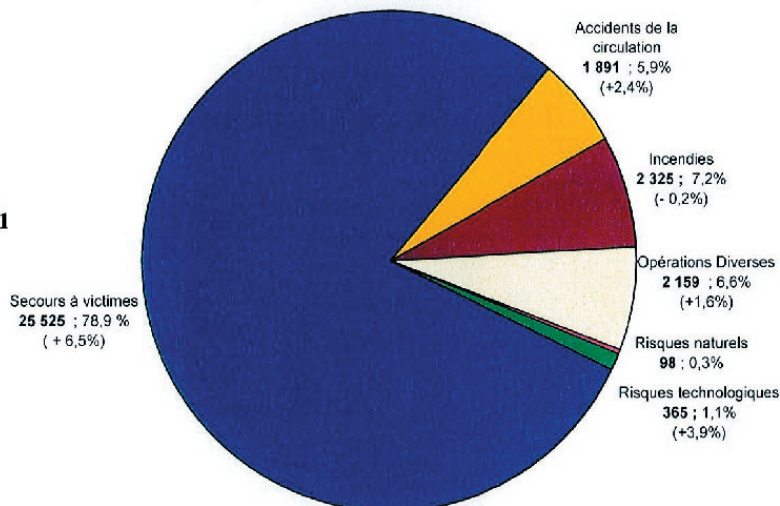


## Sécurité civile

Les interventions du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sont placées sous l'autorité directe du préfet. En 2011, elles ont connu une augmentation de 6 % par rapport à 2010.

Sur les 32 363 interventions réalisées, 25 525 ont nécessité le départ d'une ambulance pour porter secours à des victimes. Les autres interventions se répartissent ainsi : 1 891 accidents de la circulation, 2 325 incendies, 365 départs pour risques technologiques, 98 départs pour risques naturels.

L'équipe départementale de secours en montagne a effectué 213 sorties dont 117 secours héliportés.



### les opérations « col-cool »

Ces actions de communication destinées aux usagers des routes de montagne visent à les inciter à adopter « une conduite apaisée pour un espace partagé ».



A cinq reprises entre juillet et août 2011, l'équipe du bureau de la sécurité routière s'est installée pour une journée sur quelques grands cols de Savoie, afin d'engager une action de sensibilisation à la sécurité routière et au partage de la route.

Les opérations « col-cool » initialement mises en place pour aider à développer la connaissance du risque chez les conducteurs de deux roues motorisés, se sont rapidement étendues à tous les usagers qui partagent l'espace routier de ces routes de montagne.

Environ 1500 personnes ont été accueillies sur ces opérations. Elles jugent particulièrement pertinente cette démarche de prévention et disent avoir apprécié ce moment d'échange avec les professionnels de la sécurité routière.



# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## ■ PREVENIR ET GERER LES RISQUES TECHNOLOGIQUES, NATURELS ET SANITAIRES

### *Risques technologiques*

Parmi les 7 **plans de prévention des risques technologiques** (PPRT) prescrits en Savoie, 3 ont été approuvés : EPC à Chignin, Ugitech à Ugine et Rio Tinto Alcan à Saint-Jean-de-Maurienne.

L'approbation du quatrième, Thermphos à Epierre, interviendra avant la fin du premier semestre 2012. Les PPRT restants, MSSA à Saint Marcel et ARKEMA à La Chambre, seront en phase d'enquête publique courant 2013. Dans le cadre de la réduction des impacts sur les riverains, TOTALGAZ à Frontenex va procéder au réaménagement de certaines de ses installations. Une nouvelle étude de dangers est attendue pour mi-2012.

En 2011, la conduite des procédures d'instruction des PPRT a permis d'assurer une très large information de la population riveraine et des collectivités (communes concernées et Conseil général). Indépendamment des nombreuses réunions techniques nécessaires pour concilier les projets de développement (infrastructures de transport, de loisirs, d'urbanisme), 4 réunions publiques et 4 CLIC (comités locaux d'information et de concertation) ont été organisés pendant cette période.



### **exercice « plan particulier d'intervention » MSSA**

*La préfecture de la Savoie a organisé un exercice de sécurité civile sur le site de l'usine Métaux Spéciaux SA de Saint-Marcel, le jeudi 13 octobre 2011.*

*Cet exercice a eu pour objectifs essentiels :*

- *d'évaluer le dispositif d'alerte, d'information et de mise à l'abri de la population dans la zone de sécurité,*
- *de mettre en configuration opérationnelle, en temps réel, l'intervention des moyens de secours spécialisés dans le cadre du déclenchement du plan d'opération interne (POI) puis du plan particulier d'intervention (PPI) activé par le préfet.*

*Les procédures opérationnelles liées au déclenchement du PPI ont ainsi pu être testées :*

- *interface entre le POI et le PPI,*
- *déclenchement du PPI,*
- *activation du centre opérationnel départemental (COD) à la salle opérationnelle de la préfecture et du poste de commandement opérationnel (PCO) à la mairie de Moutiers, par convention d'exercice,*
- *mise en place du périmètre routier de sécurité et ferroviaire,*
- *engagement des moyens opérationnels et spécialisés des sapeurs-pompiers en cas de risque technologique,*
- *opérations de secours et de sauvetage médicalisés à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du site de Métaux Spéciaux SA,*
- *activation des plans particuliers de mise en sûreté dans les établissements scolaires concernés,*
- *convention service public de France Bleu Pays de Savoie,*
- *dispositif de fin d'alerte.*

*Outre la population des communes concernées, tous les acteurs du plan particulier d'intervention ont pu participer : exploitants, services publics, collectivités locales, médias.*

*(photo ci-contre)*

# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## Risques naturels

La mise en place des **plans particuliers des risques naturels** (PPRN) est achevée à 77% : sur les 88 prescrits, 68 ont été approuvés.

L'instruction des **plans de prévention des risques d'inondation** (PPRI) se poursuit :

- approbation du PPRI du bassin aixois et du PPRI Combe de Savoie (4<sup>ème</sup> révision),
- révision partielle du PPRI du Bassin Chambérien, révision du PPRI Val d'Isère,
- lancement des procédures PPRI Tarentaise aval, Maurienne aval et Rhône.

En matière de connaissance et de prévention des risques d'inondation, d'autres outils sont mis en place :

- **programmes d'actions de prévention des inondations** (PAPI 2) sur le lac du Bourget et la Maurienne,
- **atlas des zones inondables** en Tarentaise et Maurienne médianes.

En 2012, la mise en œuvre de la directive européenne sur l'évaluation et la gestion des inondations complètera ces dispositifs.

Par ailleurs, 2011 a vu le lancement des démarches de réalisation des **plans de prévention des risques montagne** dans les secteurs Granier, Albiez le Jeune et Albiez Montrond.

## Risques sanitaires

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS) a eu à faire face à une importante épidémie de **rougeole**, notamment en milieu pré-scolaire et scolaire, qui a nécessité un travail en étroite collaboration avec l'inspection académique pour diffuser de l'information aux familles et promouvoir la nécessité de pratiquer la vaccination.

Elle a également eu à gérer des **méningites à méningocoques** survenues sur le site de Savoie Technolac : 4 étudiants ont été atteints, un est décédé.

Cela a nécessité d'identifier les sujets contacts (étudiants et professeurs) afin de leur administrer un traitement antibiotique préventif, et de faire une information médicale auprès des autres étudiants et de leurs familles.

L'ARS s'est fortement mobilisée, ainsi que l'institut national de veille sanitaire. Cette situation fait l'objet d'une attention particulière de la direction générale de la santé, qui a mis en place une cellule de surveillance nationale spécifique jusqu'à la mi-juillet 2012.

Si la qualité des 50 **sites de baignades** du département reste bonne ou de qualité moyenne, la qualité des eaux des 579 piscines contrôlées est sujette à des non-conformités fréquentes : 52,2% des 1962 analyses effectuées sur des piscines saisonnières présentent des non-conformités sur les paramètres chimiques et/ou bactériologiques, près de 21,7% des 374 analyses effectuées sur des piscines permanentes sont non-conformes. 13 établissements de natation ont été contrôlés, et 1 arrêté municipal de fermeture a été pris.

En 2011, le service environnement et santé est intervenu sur 16 épisodes signalés **d'intoxications oxycarbonées** (CO) ce qui a représenté 83 personnes intoxiquées.

En matière de prévention du risque **radon**, parmi les 572 établissements concernés par la réglementation et ayant communiqué leurs résultats, 24 établissements ont présenté depuis 2004 des mesures non conformes. 21 établissements ont ainsi été relancés en 2011.

Dans les espaces clos, les eaux chaudes sanitaires représentent également un risque d'exposition aux **légionelles**. En Savoie, en 2011, 15 cas de légionellose ont été déclarés dans le département dont aucun cas nosocomial ni aucun cas groupé ; aucune source n'a pu être identifiée.

Enfin, s'agissant de la **qualité de l'air**, on sait que les vallées savoyardes sont particulièrement sensibles à la pollution car elles concentrent, dans un espace plus étroit qu'en plaine, toutes les activités humaines et les émissions polluantes qui en résultent (industries, chauffage et trafic routier).

L'arrêté inter-préfectoral du 5 janvier 2011 relatif à la procédure d'information et d'alerte de la population en cas de pointe de pollution en région Rhône-Alpes vise à réduire le risque sanitaire et à diminuer l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques par un dispositif plus efficace, plus opérationnel et plus réactif.

Ont ainsi été définies des modalités de diffusion des mesures d'information et de recommandation de la population (niveau « information et recommandation » et niveau « alerte »).

En cas de passage au niveau « alerte », les maires doivent assurer l'information de la population de leur commune, et particulièrement celle des établissements suivants : crèches, haltes-garderies publiques et privées, écoles maternelles publiques et privées, centres aérés, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants.

En 2011, la Savoie a été touchée par un épisode de pollution atmosphérique pendant 38 jours, dont 29 de niveau « alerte ». A 90%, ces épisodes de pollution ont concerné la zone urbaine des pays de Savoie (agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains).

# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## ■ VEILLER A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA SANTE ANIMALE

### Sécurité alimentaire

Dans le champ de la sécurité alimentaire, de la protection des consommateurs et de la concurrence, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a été attentive en 2011 à l'accompagnement du projet de construction du **nouvel abattoir de Chambéry** porté par les collectivités territoriales tout en veillant au maintien d'une qualité sanitaire satisfaisante de l'abattage actuel. Cet effort sera poursuivi en 2012 et ce jusqu'à l'ouverture du nouvel outil d'abattage, prévue fin 2013.

La programmation des **contrôles** a été coordonnée entre le secteur de la protection des consommateurs et celui de la sécurité sanitaire des aliments notamment au moment des opérations spécifiques (vacances d'été, vacances à la neige, fêtes de fin d'année).

chiffres clés:

**2531 établissements visités**  
**329 prélèvements sur denrées alimentaires**

### opération interministérielle vacances 2011

*L'objectif était d'opérer des contrôles ciblés en matière de sécurité sanitaire des aliments, de protection économique des consommateurs et de sécurité des pratiques sportives et de loisirs afin de répondre aux préoccupations légitimes des vacanciers.*

*Une surveillance renforcée des services de restauration rapide et de vente à emporter, des restaurants, des commerces alimentaires, des marchés de plein air et des transports de denrées alimentaires a été opérée.*

*Une attention particulière a été portée à la vérification de l'authenticité des mentions valorisantes de denrées alimentaires, en particulier concernant l'origine des produits (appellations d'origine contrôlée, indications géographiques protégées, poissons du lac, miels de Savoie, appellations « montagne »...).*

*Les agents de contrôle de la DDCSPP ont également visité des gîtes, des meublés et chambres d'hôtes, des campings, refuges et centres de vacances, afin de vérifier l'absence de pratiques*

*commerciales trompeuses et de contrôler le respect des obligations en matière d'affichage des prix et de sécurité. Les aires de jeux, les parcours acrobatiques en hauteur, et plus généralement les établissements organisant la pratique des activités physiques ou sportives ont fait l'objet de contrôles ciblés afin de prévenir les risques pour les usagers.*

*534 établissements ont été inspectés, soit plus de 2 000 actions ou points contrôlés qui ont donné lieu à :*

- 15 mesures administratives (injonctions de réaliser des travaux, des aménagements ou autres actions correctives permettant une remise en conformité rapide des situations à risques),
- 12 procès-verbaux,
- 28 rappels à la réglementation,
- 79 notifications réglementaires qui, en informant les professionnels de la réglementation, relèvent davantage d'une démarche pédagogique que répressive.

*Aucune saisie n'a toutefois dû être réalisée pour détention de produits impropres à la consommation.*

*Le taux d'anomalie général, de l'ordre de 25 %, est stable par rapport aux années précédentes. Le recours aux mesures administratives a permis une remise en conformité rapide des situations à risques.*

*Le suivi des rappels de réglementation a montré une bonne réactivité des professionnels qui dans leur grande majorité, prennent en compte très rapidement les observations formulées.*

*La sécurité des produits et services relève de la responsabilité des professionnels, qui l'assurent parfaitement la plupart du temps. La surveillance renforcée menée par la DDCSPP permet d'améliorer encore les conditions de séjours des vacanciers dans le département de la Savoie.*



# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## Santé animale

Priorité a été donnée au maintien de la capacité opérationnelle des services pour faire face aux **épizooties** majeures en mettant à jour les plans de

lutte et en organisant un exercice de simulation d'une épizootie de fièvre aphteuse en fin d'année. Un nouvel exercice de ce type est prévu en 2012.



## Protection des captages d'eau potable

Le très grand nombre d'installations, le morcellement de petits réseaux et des acteurs chargés de l'exploitation font perdurer des problèmes de qualité microbiologique sur un nombre significatif de petites unités de distribution : environ 8 % de la population du département est alimentée par des eaux de qualité microbiologique insuffisante (280 unités de distributions sur 750).

De même, le département accuse un retard sur la protection des 1152 captages. 74,4% de la population est desservie par une eau protégée par un arrêté déclarant d'utilité publique la protection des captages. En 2011, 11 procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) ont été terminées ce qui correspond à la protection de 38 captages.

*captage d'eau potable à Aime-La Plagne*

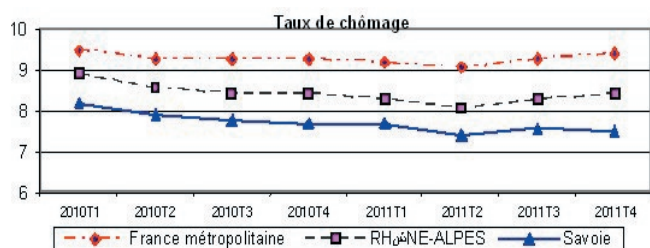


# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

## ■ FACILITER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

La Savoie a retrouvé un niveau d'emploi comparable à celui de 2008 (114 395 salariés, soit -0,1% par rapport à juin 2008). L'analyse par secteur d'activité montre que l'industrie (-5,3%) et la construction (-6,2%) ont toutefois connu des destructions d'emplois significatives.

En 2011, malgré la dégradation de la conjoncture au 4<sup>ème</sup> trimestre, la Savoie reste le seul département de la région dont le **taux de chômage** baisse : 7,5% fin 2011 (-0,1% / 3<sup>ème</sup> trimestre 2011) contre 9,4% au niveau national. Par bassin d'emploi, ces taux se montent à 7,3% (+0,2%) en Maurienne, 7,8% (-0,1 %) en Tarentaise et 7,4% (-0,2 %) à Chambéry.



2011 a vu la situation des seniors (+ 13,9% sur un an en fin d'année) et des demandeurs d'emploi de longue durée (+ 7,1%) se dégrader.

Afin de favoriser la mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux autour d'un diagnostic et d'enjeux partagés, les sous-préfets réunissent régulièrement le **service public de l'emploi local** (SPEL) dans les trois zones d'emploi correspondant aux trois arrondissements. Avec l'appui des services de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) et de Pôle emploi, ces réunions mensuelles permettent d'apporter des réponses cohérentes et concertées en faveur de l'emploi.

Par ailleurs, le protocole relatif à la territorialisation des politiques de l'emploi et de la formation signé le 23 mai 2011 à Lyon entre l'Etat, le Conseil régional Rhône-Alpes et les partenaires sociaux se fixe comme objectif de rendre plus efficace la gouvernance des actions locales : un **comité stratégique**, dédié à la définition et au contrôle de l'exécution des priorités sur le territoire, et un **comité technique opérationnel**, chargé de la mise en œuvre des politiques et priorités définies par le comité stratégique ont ainsi été installés.

Ces nouvelles instances se réunissent périodiquement : deux fois par an pour le comité stratégique, une fois tous les deux mois pour le comité technique opérationnel.

## l'inspection du travail

6 sections territoriales d'inspection du travail, composées au total de 17 agents de contrôle et 8 assistantes, ont pour mission d'effectuer des contrôles dans les entreprises et sur les chantiers du département. Les services assurent également une mission de conseil auprès des salariés et des entreprises. L'inspection du travail a également un rôle de médiation et de conciliation lors des conflits collectifs du travail.

### Chiffres clés pour 2011

- 2 947 visites dont 1 662 en entreprise et 1 285 sur chantier,
- 199 enquêtes de licenciements de représentants du personnel,
- 186 décisions d'arrêt ou d'autorisations de reprise sur chantier,
- 61 procédures pénales traitées par les services d'inspection du travail en 2011.

En 2011, les priorités portaient sur l'évaluation des risques dans les entreprises, le contrôle du travail précaire, la prévention des risques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, la répression du travail illégal, l'aide à l'implantation et au fonctionnement des institutions représentatives du personnel.



# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

En 2011, l'action de l'UT DIRECCTE a notamment porté sur :

- l'animation et le financement du réseau départemental des quatre missions locales. Une action mutualisée consacrée à la promotion de l'alternance et à la saisonnalité a été financée (25 000 €),
- le financement d'actions de parrainage et la gestion du fonds d'insertion professionnelle des jeunes (58 028 € en 2011, 47 449 € en 2010),
- le pilotage avec Pôle emploi et les missions locales de la mise en oeuvre des contrats aidés (CIE pour le secteur marchand, CAE pour le secteur non marchand) : en Savoie, 447 CIE et 1 585 CAE ont été signés. En Rhône-Alpes, l'engagement financier de l'Etat au titre des contrats aidés représente 169 M€.
- la mise en oeuvre d'actions destinées à favoriser la formation et le recrutement dans les métiers en tension (en particulier dans l'hôtellerie et l'industrie, conduite d'une action ciblée dans le BTP en lien avec la branche professionnelle),
- le co-pilotage avec le Conseil général de l'enveloppe Etat de l'allocation personnalisée de retour à l'emploi (APRE) dédiée aux bénéficiaires du RSA (224 468 € en 2011).

## le dispositif CITES LAB, stimulateur d'entrepreneuriat

*Ce dispositif, dont la convention locale de partenariat a été signée le 20 octobre 2011 par l'Etat, les collectivités, les associations et la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Savoie, est un projet structurant programmé dans le cadre du programme régional FEDER (subvention de 80 000 €).*

*Inscrit dans le projet urbain intégré d'Aix les Bains, il favorise le développement économique et l'accès à l'autonomie en mettant à disposition, pour les habitants des quartiers en difficultés, un système d'accueil, de sensibilisation et d'amorçage à la création d'activité.*

*Il a été élargi aux demandeurs d'emploi de longue durée habitant sur le périmètre de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB).*

**CitésLab** 

Dans un département très fortement marqué par la saisonnalité, l'UT DIRECCTE déploie de multiples actions afin de favoriser la qualité de l'emploi des salariés saisonniers, notamment par :

- la présence soutenue de l'inspection du travail pour réaliser dans les stations des contrôles de l'application de la réglementation du travail,
- l'accès à l'information, en lien avec le comité de bassin d'emploi (CBE) de l'arrondissement d'Albertville qui pilote les 7 espaces saisonniers de Tarentaise, 5 d'entre eux étant labellisés « relais de service public »,
- la formation des référents, notamment les responsables des Espaces saisonniers, qui permet de leur apporter des éléments de réponse sur des sollicitations qui ont trait au travail, à l'emploi ou à la formation.

## développement de l'alternance

*En 2011, 1705 contrats d'apprentissage et 1339 contrats de qualification ont été signés, soit par rapport à 2010, une augmentation de 17% pour la professionnalisation et une diminution de 3% pour l'alternance.*

*Les services de l'UT DIRECCTE ont redoublé d'efforts pour promouvoir ces contrats : rencontres avec les acteurs de l'alternance (chambres consulaires, OPCA, branches professionnelles), mobilisation avec les missions locales pour le forum départemental de l'alternance, le 22 juin 2011 à Chambéry au centre de congrès le Manège.*



# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

## ■ FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT

Dans le domaine des solidarités, de l'égalité et de l'insertion sociale, les services de l'Etat ont travaillé en 2011 à la bonne articulation des politiques d'hébergement et d'accès au logement social en s'assurant notamment d'un fonctionnement efficace des sous-commissions territoriales de la CCAPEX récemment instituée (commission consultative pour la mise en œuvre des actions de **prévention des expulsions**), et de la mise en œuvre du plan départemental pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes sans abri. Cet axe de travail sera amplifié en 2012 dans le cadre de la déclinaison locale de la politique nationale dite du « logement d'abord ».

### la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives à la sous-préfecture d'Albertville

*La CCAPEX a été installée en sous-préfecture le 26 mai 2011. En un an, la commission a constaté une progression de dossiers de foyers surendettés mettant en évidence la marginalisation de certaines familles qui ne recourent pas ou très peu aux services sociaux.*

*Face à cette situation préoccupante, un travail est mené avec les assistantes sociales et les bailleurs afin de lutter contre l'exclusion et la précarisation. Cette démarche a permis de limiter l'octroi du concours de la force publique à 23 dossiers sur 159 assignations reçues dans l'année.*

S'agissant de la poursuite du « chantier national prioritaire 2008-2012 en faveur des **sans-abri et mal logés** », les principales actions ont porté sur :

- la prise en compte en continu des demandes d'hébergement et de logement intermédiaires, grâce au service intégré d'accueil et d'orientation, porté par l'association La Sasson (1 953 demandes reçues, dont 60% orientées en hébergement ou en logement),

- la mise en œuvre du plan hivernal, de novembre à mars, qui a permis la mise à l'abri de toutes les personnes en détresse en raison des conditions météorologiques,
- l'amélioration de la fluidité des sorties d'hébergement grâce aux mesures d'accompagnement mises en œuvre pour favoriser l'accès au logement ordinaire ou adapté de 96 personnes bénéficiant d'un dispositif d'hébergement temporaire.

La **lutte contre l'habitat indigne** (LHI) est caractérisée sur le département par un dispositif partenarial et un réseau relais qui a permis de repérer de nombreuses situations d'habitat indigne. Ainsi, 17 arrêtés d'insalubrité ou de logements impropres ont été pris en 2011 pour 28 logements. Le service environnement et santé a réalisé 55 visites de logements.

En outre, une première réunion stratégique constituant le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) s'est tenue le 23 mai 2011. Elle a associé de nombreux partenaires dont les magistrats référents.

Dans le cadre de l'application de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), le bilan du plan triennal 2008-2010 a été établi : deux communes ont fait l'objet de carence de **logements locatifs sociaux**, avec transfert du droit de préemption.

L'année 2011 a été particulièrement favorable au financement du logement locatif social public. 1 096 logements ont été financés, en majorité dans les zones tendues (Aix les Bains et Chambéry), dont 31% en prêt locatif aidé d'intégration. Par rapport à 2010, la progression est de 61%. Pour 2012, la production de logements locatifs sociaux sera maintenue à un haut niveau.

473 logements privés ont bénéficiés en 2011 des 1,4 M€ de subventions d'**aides à la pierre**. Cette année a été marquée par la signature le 30 mai 2011 du contrat local d'engagement, dispositif partenarial destiné à repérer et traiter la précarité énergétique.



logements à La Ravoire

# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

## ■ SOUTENIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LUTTER CONTRE LES INEGALITES

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a contribué activement au fonctionnement de la **maison départementale des personnes handicapées** (MDPH) et a participé aux commissions d'attribution des droits dans le cadre du suivi de **l'allocation adulte handicapé** (AAH). Cette implication sera accrue en 2012 avec l'animation, en partenariat avec le Conseil général, de la commission départementale consultative pour les personnes handicapées.

Le suivi du dispositif « allocation adulte handicapé » a été intégré dans les missions prioritaires de la DDCSPP en 2011. La nomination d'un référent handicap au sein du service a permis d'assurer une présence régulière aux commissions des droits (CDAPH), de poser un diagnostic sur l'évolution de la demande d'AAH et de travailler avec la MDPH et le Conseil général sur les pistes d'amélioration du pilotage de ce dispositif qui bénéficie à 5 276 personnes handicapées en Savoie.

**obtention du label « tourisme et handicap » pour le refuge-porte de Plan du Lac, propriété du Parc national de la Vanoise, à Termignon.**



Les orientations nationales de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) au titre de la lutte contre les **inégalités territoriales et sociales** ont été déclinées sur les territoires de la politique de la ville. Dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale prorogés jusqu'en 2014 (à Chambéry et Aix-les-Bains), les actions subventionnées ont porté principalement sur l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance et la santé.

La mise en œuvre du **plan départemental d'intégration des populations immigrées** (PDI 2010-2012) se poursuit grâce aux subventions versées au secteur associatif (50 000€, +50% par rapport à 2010). Près d'une dizaine d'associations est mobilisée pour mettre en œuvre les principales actions en faveur des primo-arrivants, des femmes immigrées, des familles et des immigrés âgés. Celles-ci se déclinent en 4 thèmes : l'apprentissage du français, l'accès aux soins et à la santé, l'accompagnement vers l'emploi, l'accès aux droits et au logement et l'aide aux familles.

## ■ ENCADRER LES SPORTS, LA JEUNESSE ET LA VIE ASSOCIATIVE

S'agissant des politiques en faveur de la jeunesse, du sport et de la vie associative, la DDCSPP s'est attachée à entretenir en 2011 un partenariat local constant avec les acteurs institutionnels d'une part, au premier rang desquels le Conseil général, et associatifs d'autre part, notamment le CDOS (comité départemental olympique et sportif) et les têtes de réseau associatif afin de faire valoir les priorités de l'Etat.

Dans le domaine du **sport**, la DDCSPP a procédé à des opérations de contrôle des éducateurs sportifs ainsi que des établissements organisant la pratique des activités physiques ou sportives. Celles-ci ont porté principalement sur :

- les écoles de ski (sur le terrain et sur Internet) situées dans 24 stations de sport d'hiver savoyardes,
- les établissements exerçant des activités nautiques sur le lac du Bourget,
- les sites de parcours aventure en hauteur,
- les salles de sport privées.

Elles se sont déroulées avec la collaboration d'autres administrations, dont les brigades de gendarmerie.





# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

Contrôle des activités physiques ou sportives en Savoie en 2011			
Périodes	établissements	éducateurs	déplacements
hiver	25 écoles	447 sur pistes 3000 sur fichiers	20 déplacements 24 stations
printemps été	16 activités 58 établissements	110 éducateurs	21 déplacements 30 sites
automne	4 activités 8 établissements	20 éducateurs	4 déplacements
<b>Total</b>	86 établissements	577 éducateurs + 3000 sur fichiers	45 déplacements

En ce qui concerne les équipements sportifs, le service a été mobilisé en particulier pour :

- le projet de création du centre national de ski de haut niveau à Bourg Saint Maurice (sur le site du 7<sup>ème</sup> BCA qui sera transféré à Varcès à l'automne 2012),
- le réaménagement des conditions de navigation sur le Rhône et sur le seuil de Yenne pour la pratique du canoë et kayak,
- le complexe aquatique des Combes à Courchevel.

Dans le cadre de la promotion et du développement de la pratique sportive pour tous, grâce aux crédits du centre national pour le développement du sport CNDS (850 000€), le service a pu soutenir financièrement les projets de plus de 350 associations sportives, destinés à favoriser l'accès aux clubs, à aider à l'acquisition de petits matériels, à soutenir l'emploi, à faciliter l'organisation de stages de perfectionnement, de déplacements, de compétitions et de grandes manifestations sportives nationales et internationales.

En matière de formation et certification aux métiers du sport, 4 stages de préformation au brevet d'Etat de ski alpin ont été organisés pour environ 130 jeunes venus de la région Rhône-Alpes pour l'essentiel.

S'agissant de la **jeunesse**, la DDCSPP a veillé à la sécurité des accueils collectifs de mineurs et a assuré le contrôle de la qualité éducative des séjours de vacances (avec ou sans hébergement). A ce titre, 65 visites ont été réalisées à partir d'un ciblage effectué sur les 1 691 séjours se déroulant en Savoie (principalement l'été mais aussi l'hiver) et les 188 accueils en centre aéré déclarés au service.

La DDCSPP a également soutenu les projets portés par les collectivités locales en faveur des jeunes de 11 à 17 ans dans le cadre de 15 contrats éducatifs locaux mais aussi au titre des bourses locales pour des projets de jeunes, organisées dans 4 secteurs géographiques du département.

les chiffres clés de la rentrée 2011 :

**37 252 élèves dans le 1er degré**  
**17 440 élèves dans les collèges**  
**13 065 élèves dans les lycées**

Elle a contribué enfin à la promotion du **service civique**, dispositif bénéficiant à des jeunes de 16 à 25 ans (65 volontaires en Savoie) recrutés par des structures associatives ou des services publics agréés au plan local, régional ou national. Un rassemblement de 500 volontaires de Rhône-Alpes a été organisé le 7 novembre 2011 à Chambéry par l'agence du service civique, le Conseil régional, la mairie de Chambéry et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour échanger sur leur engagement dans des missions d'intérêt général.

Dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle au sein des écoles, collèges et lycées de Savoie, l'Inspection académique, le Conseil général et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes ont mis en place les PACTES scolaires : **parcours artistiques et culturels pour tous en Savoie**.

Ce dispositif permet une offre artistique et culturelle, favorisant ainsi le développement d'actions partagées entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, sur un territoire en lien avec les acteurs artistiques et culturels départementaux et de proximité. 12 600 élèves sont concernés.

**L'éducation physique et sportive** a une place bien particulière dans les établissements savoyards. Outre les enseignements obligatoires nationaux qui permettent à chaque élève d'accéder aux objectifs d'éducation à la motricité, de santé, de connaissance de soi, elle offre un véritable ancrage sur les activités spécifiques savoyardes liées à la montagne et aux lacs.

Ainsi, avec le soutien financier du Conseil général de la Savoie, 4 plans sont proposés aux établissements scolaires : le plan ski jeune alpin, le plan ski nordique, le plan montagne et le plan nautique.

## les chemins de la mémoire

*L'office national des anciens combattants et victimes de guerre a organisé le 21 juin 2011, en lien avec les services de l'éducation nationale, une commémoration pour rendre hommage aux résistants et déportés de la Savoie. Le Bourget en Huile a accueilli 1500 enfants pour cette opération baptisée « les chemins de la mémoire ».*



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## ■ ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT : ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

### Le développement économique

Sur le plan économique, les entreprises savoyardes ont globalement bien résisté à la crise. Le bilan de l'année 2011 est plus favorable que celui de 2010, si l'on se fonde sur plusieurs indicateurs : les encaissements d'impôt sur les sociétés ont progressé de 2%, les encaissements TVA et URSSAF ont augmenté respectivement de 5,3% et de 4,9%.

L'année 2011 marque donc une reprise - la baisse est enrayée - mais les niveaux d'activité de 2008 ne sont pas retrouvés. En effet, de 2008 à 2011, les encaissements TVA ont reculé de 9%, et les encaissements URSSAF de 4%.

Sur fond de croissance nulle au dernier trimestre 2011, on a observé une très légère reprise des activités en décembre, ainsi qu'en début d'année 2012.

Dans ce contexte, les chefs d'entreprise ont manqué de visibilité et sont restés prudents en matière d'investissements. Les services de l'Etat se sont mobilisés pour accompagner les entrepreneurs et soutenir les secteurs (géographiques, filières) fragilisés.

### le fonds national de revitalisation des territoires soutient les territoires touchés par les mutations économiques.

*C'est le cas de la Maurienne, qui a obtenu deux enveloppes financières (2M€ en 2009, 1M€ en 2011) destinées à soutenir de nouveaux projets d'investissements dans la vallée.*

*Lancé en 2009, le FNRT complète le dispositif légal de revitalisation en venant en aide aux territoires les plus touchés par des restructurations économiques et qui ne bénéficient pas ou insuffisamment de fonds versés par les entreprises au titre des conventions de revitalisation.*

*L'objectif est de soutenir en finançant, à des conditions privilégiées de taux et sans garantie, des entreprises ou des établissements de 10 à 500 salariés.*

*Le soutien apporté aux quatre premières entreprises bénéficiaires (Trez à Aiguebelle, Sommerm et Métallerie Mauriennaise à Pontamafrey, Transalpes à Saint-Jean-de-Maurienne) a permis de créer ou de préserver plus de 100 emplois.*

Depuis le début de la crise en 2008, les instances de suivi mises en place dans le département pour accompagner et soutenir les entreprises en difficulté ont fait la preuve de leur intérêt et de leur efficacité.

La **médiation du crédit** a contribué à assouplir et faciliter les relations des entreprises avec les banques, avec pour résultat, la sauvegarde de près de 700 emplois et le déblocage de plus de 4M€ de crédits.

La **commission des chefs de services financiers** (CCSF) a permis de conforter les entreprises par le ré-étalement de leurs dettes fiscales et sociales. Depuis fin 2010, la diminution du nombre de contacts, de dossiers déposés et de plans accordés illustre l'amélioration de la conjoncture.

Dans le cadre du programme de **simplification et d'accompagnement pour les PME** lancé en décembre 2010 au niveau national, un correspondant de l'Etat pour les PME a été nommé en Savoie. A l'écoute des entrepreneurs, de leurs projets et de leurs difficultés, ce correspondant issu de la DIRECCTE représente un point d'entrée de l'Administration pour les entreprises. En 2011, 40 établissements ont été rencontrés dans ce cadre.

En juin 2010, l'Etat a signé pour une durée de 18 mois avec les entreprises Rio Tinto Alcan (RTA) pour 1 061 578 € et Somfy-Spirel pour 536 164 € deux **conventions de revitalisation** destinées à compenser les emplois supprimés dans le cadre des plans sociaux mis en place par ces deux entreprises.

Les conventions dont la date d'échéance était initialement prévue au 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'une prolongation de 4 mois avec Somfy-Spirel (jusqu'au 30 avril 2012) et de 18 mois supplémentaires avec RTA. Elles s'articulent autour de trois axes :

- aide aux créateurs / repreneurs d'entreprise (641 500€),
- aide à la formation et aux entreprises d'insertion (113 000€),
- créations d'emplois, projets structurants, promotion (843 242€).

Le bilan est significatif : 20 salariés de Somfy ont été aidés dans leur reconversion, une offre immobilière aux entreprises souhaitant s'implanter a été constituée, 45 entreprises ont été créées, et trois actions territoriales ont porté sur :

- l'appui aux PME sous-traitantes pour valoriser, promouvoir et développer leurs savoir-faire industriels,
- la contribution au développement d'une entreprise d'insertion dans le secteur de la collecte des déchets électriques et électroniques (Trivallée),
- la contribution au développement d'une offre locale de formation qualifiante dans les métiers qui recrutent.

Au total, les 2 conventions ont permis de maintenir ou créer 129 emplois.

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## Le soutien aux porteurs de projets

Le **contrat de redynamisation du site de défense de Bourg-Saint-Maurice**, lié au transfert en novembre 2012 du 7<sup>ème</sup> bataillon de Chasseurs alpins a été finalisé en 2011. Le regroupement de ce régiment à Varcas entraînera le départ de 350 familles.

Trois enjeux sont soutenus par ce contrat :

- valoriser l'attractivité du territoire, en développant l'image d'excellence sportive et en améliorant les conditions d'accueil et de vie des populations résidentielles et touristiques,
- créer au moins 600 emplois durables et développer l'offre foncière aux entreprises,
- assurer la requalification du quartier Bulle.

Il comporte un programme ambitieux, avec notamment l'implantation du centre national de ski de haut niveau, le développement d'une offre culturelle et de loisirs (complexe hôtelier et touristique, centre culturel), d'une offre foncière dédiée aux entreprises (pépinière d'entreprises, zone d'activités), et d'une offre de formation aux métiers du tourisme et de la montagne. Il prévoit également la desserte par le très haut débit et la mobilisation large et coordonnée des aides directes aux entreprises.



le site du 7<sup>ème</sup> BCA à Bourg Saint Maurice



Les actions prévues, évaluées à 39,5 M€, seront financées à hauteur de 21,5% par l'Etat, à 73% par les collectivités locales et à 5% par des fonds privés.

L'équipe de la sous-préfecture d'Albertville et l'ensemble des services de l'Etat sont particulièrement mobilisés pour l'atteinte de ces objectifs.

L'année 2011 a vu la mise en place de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique, la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**.

Cette dotation de 4,5M€ a pour vocation de financer des projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental, et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Une commission d'élus a été installée, afin de définir les catégories d'interventions prioritaires et d'émettre un avis sur les projets dont la demande de subvention est supérieure à 150 000€.

## la DETR en Maurienne

*L'enveloppe dévolue à la vallée a permis la programmation de 20 projets sur les 38 dossiers déposés. Ces projets, représentant un montant total de travaux de 11 711 655 € HT, ont été subventionnés à hauteur de 1 038 800 €.*

*Outre la station d'épuration portée par le syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon (subvention de 200 000 €) et la zone agricole de Bonneval-sur-Arc portée par la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (subvention de 143 000 €), quelques projets se distinguent particulièrement :*

- la création d'un complexe sportif et culturel à Saint-Julien-Montdenis (subvention de 282 180 €),
- l'aménagement d'un relais parents/assistantes maternelles et point d'accueil parents/enfants à Saint-Etienne-de-Cuines, porté par le SIVOM du canton de la Chambre (subvention de 117 370 €),
- l'aménagement sécuritaire de la traversée du chef-lieu de Bramans (subvention de 48 185 €).

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## ■ PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

### Mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

Afin de favoriser l'appropriation des dispositions du Grenelle de l'environnement par les élus et les professionnels, des séances d'information généralistes et thématiques (urbanisme, eau et biodiversité, bâtiment durable et énergies renouvelables) ont été organisées par les services de la direction départementale des territoires (DDT).

Un réseau d'artisans du Grenelle a été constitué ; ces artisans sont les acteurs de la concrétisation du Grenelle.

**Une charte pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement** a été signée par l'Etat, le Conseil général et la fédération des maires.

### Installations classées

Le guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été particulièrement sollicité pour traiter un volume important de déclarations au titre des installations fonctionnant au bénéfice des droits acquis (39 dépôts d'explosifs et 14 stations-service).

L'inspection des installations classées est intervenue sur deux incidents notables : pollution majeure du milieu aquatique par une coopérative laitière et incendie dans une exploitation viticole.

Deux arrêtés préfectoraux de suspension d'activité d'élevage ont été pris : un bovin, un canin.

### Eau

Sur proposition du **comité sécheresse**, des mesures restrictives d'utilisation de l'eau ont été mises en œuvre du 13 mai au 2 août 2011.

Un **observatoire des prélèvements d'eau pour la neige de culture** a été créé et les résultats ont été publiés.

### Police de l'environnement

Une convention a été signée en juin 2011 par le Préfet, l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), les parquets, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et la DDT. Son objectif est d'organiser la politique pénale de l'environnement, avec une gradation des suites données aux procédures.

### Chasse

Aux côtés des maires, des chasseurs et des agriculteurs, une cellule de veille locale a été mise en place pour travailler sur la résorption des dégâts liés aux sangliers.

En 2012, l'Etat assurera un rôle d'accompagnement et de contrôle dans l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique.

### les chiffres clés de la police de l'eau

**95 dossiers en pré-instruction**  
**15 autorisations**  
**11 arrêtés prescriptions complémentaires**  
**3 arrêtés de régularisation**  
**158 récépissés de déclaration**  
**2 oppositions à déclaration**  
**11 procédures d'urgence**  
**238 contrôles sur dossiers dont 39 non conformes**  
**96 contrôles sur le terrain dont 31 non conformes**  
**ont donné lieu à**  
**25 procédures administratives**  
**et 6 procès-verbaux**

retenue d'altitude de la Forcle



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## ■ MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES ET RURAUX

Depuis 10 ans, la Savoie a perdu en moyenne 275 ha de terres agricoles par an.

En signant le 18 novembre 2011 la **charte foncière agricole**, après trois années de travaux, les acteurs savoyards de la gestion du foncier ont affirmé leur volonté de préserver les espaces agricoles.

Trois objectifs structurent cette charte :

- intégrer le foncier agricole dans le développement territorial (prise en compte des enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme),
- garantir la pérennité du potentiel agricole (création de zones agricoles protégées, de réserves foncières, de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains).
- gérer l'espace agricole (contractualisations multi-usages).

les chiffres clés de l'activité du Parc national de la Vanoise

- **1750 journées agents de surveillance du territoire et de police de l'environnement,**
  - participation à 12 missions de police inter-services de l'Etat,
  - 570 infractions constatées
- **22 procès-verbaux et 71 timbres-amendes,**
- **350 points de travaux réalisés sur les itinéraires de randonnée couvrant l'entretien et la remise en état d'environ 50 km de linéaire de sentier,**
  - 15 096 habitants et visiteurs sensibilisés au travers de 380 actions en salle et sur le terrain animées par les agents du parc national et les accompagnateurs en montagne formés et labellisés « ambassadeurs du Parc ».



alpage au col de la Chal

Une **commission départementale de consommation des espaces agricoles** (CDCEA) a été mise en place en juillet 2011 en application de la loi de modernisation de l'agriculture. Cette commission se prononce sur les projets d'urbanisme qui soustraient des terres agricoles à leur vocation.

Le Parc national de la Vanoise a poursuivi la **contractualisation agro-environnementale** lancée en 2009 avec le suivi de 15 contrats « prairies de fauche » en Haute-Maurienne et de 24 contrats « gestion pastorale » établis avec les agriculteurs concernés et en lien avec la société d'économie alpestre.

chiffre clé

**Au titre de la politique agricole commune, 32 millions d'euros d'aides ont été versés (sur 8 milliards d'euros au niveau national)**

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## la zone agricole de Bonneval-sur-Arc, un projet remarquable

*Parmi les dossiers financés par l'Etat en 2011, la zone agricole de Bonneval-sur-Arc se distingue particulièrement. Dans cette commune, située au cœur du Parc national de la Vanoise, l'activité agricole est confrontée depuis de nombreuses années aux difficultés inhérentes à la configuration et à la localisation des bâtiments d'exploitation.*

*Ceux-ci sont en effet situés au centre du village, au rez-de-chaussée des maisons traditionnelles, en site inscrit. Compte tenu des règlements d'urbanisme et sanitaires en vigueur, la modernisation de ces bâtiments n'était pas envisageable. La réflexion menée depuis plus de vingt ans a abouti en 2004 à un projet porté par la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise. Il prévoit le regroupement de dix exploitants agricoles dans cinq bâtiments neufs en dehors du cœur du village en rive gauche de l'Arc.*

*En permettant le maintien de l'activité agricole et, indirectement, des prairies de fauche qui fournissent la part prépondérante du fourrage*

*local nécessaire à l'obtention du label AOC Beaufort, ce projet permet de répondre à un enjeu économique vital pour les producteurs laitiers mais aussi à un enjeu environnemental. A ce titre, il permet de traiter la question de la gestion des fumiers et ainsi d'éviter la pollution chronique des eaux de l'Arc.*

*La question du lieu d'implantation méritait réflexion, car le projet, soumis aux réglementations loi sur l'eau et installations classées pour la protection de l'environnement, devait également répondre à d'autres contraintes : les prescriptions architecturales liées au classement du village (en site inscrit), les conditions d'exploitation (surfaces et accessibilité) et surtout les nombreux risques naturels présents sur le site (crues, éboulements et avalanches).*

*Par la mobilisation constante de ses services pour accompagner les porteurs du projet et par son fort soutien financier (2 404 000€ au total sur les 6 342 000€ HT du projet), l'Etat aura pleinement contribué à la concrétisation de ce projet.*

le village de Bonneval sur Arc



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## ■ PLANIFIER LA GESTION DE L'ESPACE

### Les outils de planification

Les services de la direction départementale des territoires ont apporté leur expertise dans l'élaboration des schémas de cohérence territoriaux (SCOT), de l'avant-pays Savoyard, d'Arlyère et de l'assemblée des Pays Tarentaise-Vanoise. Instaurés par la loi SRU du 13 décembre 2000, ces outils de planification déterminent un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Les enjeux de biodiversité ont été pris en compte dans ces documents par la traduction de la Trame Verte, maillage écologique issu des lois Grenelle.

En 2011, les plans locaux d'urbanisme (PLU) ont mobilisé les services :

- 76 révisions ou élaborations de PLU en cours
- 21 porter à connaissance (PAC)
- 25 avis de l'État et 50 mises à jour
- 11 réunions du groupe permanent d'aménagement

Concernant l'aménagement en montagne, 17 dossiers d'unités touristiques nouvelles (UTN) ont été instruits, dont 4 de massif et 9 refuges.

chiffre clé

**autorisations d'urbanisme en 2011 :  
20 460 dossiers**

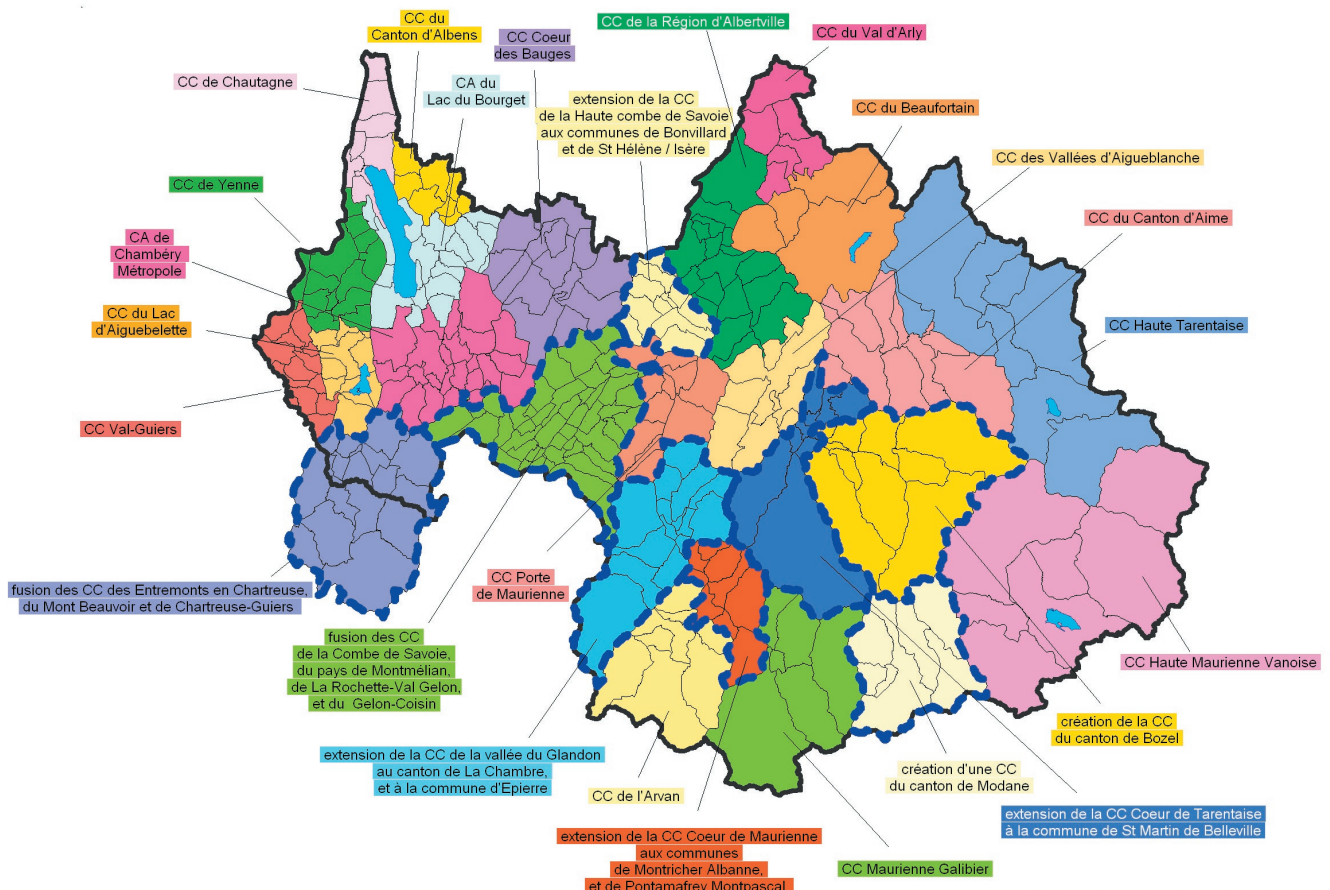
### La coopération intercommunale

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a institué le **schéma départemental de coopération intercommunale**, document destiné à servir de cadre de référence en matière de rationalisation et de clarification de la carte administrative du territoire.

En Savoie, une volonté de simplification, de regroupement et de cohérence a présidé à l'élaboration du schéma, qui a fait l'objet d'une large concertation au niveau des trois arrondissements. Le projet de schéma a été soumis aux membres nouvellement désignés de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), qui, après plusieurs réunions et cinq amendements du texte d'origine, ont adopté le projet le 12 décembre 2011.

Le schéma a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2011.

### établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre après mise en oeuvre du schéma amendé



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## Le Lyon Turin Ferroviaire

En 2011, dans le cadre du projet de Lyon Turin Ferroviaire, un espace collaboratif de travail dédié à l'échange d'informations et de documents entre les différents intervenants et services concernés a été mis en place.

La direction départementale des territoires (DDT), en lien avec les services de la préfecture, a participé à la **déclaration d'intérêt général** (DIG) et à la préparation de **l'enquête publique**.

Cette enquête, portant sur les itinéraires d'accès au tunnel franco-italien, a été prescrite par arrêté inter-préfectoral du 30 novembre 2011. 71 communes sont concernées dans les trois départements de la Savoie, de l'Isère et du Rhône.

S'agissant des **acquisitions foncières** effectuées par l'Etat, une attention particulière a été portée à la déconstruction des bâtis : traitement spécialisé de l'amiante, tri et récupération maximale des déchets avec mise en place d'une traçabilité, traitement et dépôt des matériaux inertes in situ.



descenderie de Détrier



© Lyon Turin Ferroviaire

tunnel de Dullin l'Epine



chiffres clés des acquisitions foncières effectuées par l'Etat

**64 mises en demeure déposées, dont**  
**29 maisons individuelles**  
**21 bâtiments industriels ou commerciaux**  
**14 terrains ou dépendances**

**33 dossiers traités depuis 2009**  
**dont 5 dossiers liés à des activités**  
**pour un montant de 9,5 M€**

**12 bâtis déconstruits**  
**pour un montant de 0,8 M€**



# L'ETAT REFORME AU COEUR DES TERRITOIRES

## ■ POURSUIVRE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT

Les services de l'Etat ont été redéployés sous une forme plus resserrée, plus conforme aux attentes des administrés.

Ce redéploiement, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, s'est accompagné en 2011 de la poursuite de la réorganisation de **l'implantation des services** en application de la convention passée avec le Conseil général en juin 2010.

Parmi les projets immobiliers majeurs de l'Etat, figure le lancement des travaux sur le bâtiment situé quartier de Mérande à Chambéry, destiné à accueillir la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Cette direction, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2010, met en œuvre un grand nombre de politiques de l'Etat : solidarité, égalité et insertion sociale, hébergement et accès au logement pour les populations les plus en difficulté, jeunesse, sport et vie associative, droits des femmes et égalité entre hommes et femmes, protection du consommateur et sécurité alimentaire, protection et santé animales, suivi des installations classées pour la protection de l'environnement.

A l'origine, les services correspondants étaient localisés dans 6 implantations différentes à Chambéry. Les travaux de rénovation de Mérande ont permis de les regrouper sur un site unique au printemps 2012.

Des travaux d'aménagement extérieur viendront améliorer l'accessibilité du site.

Le projet de Mérande s'inscrit pleinement dans le cadre du **schéma pluriannuel de stratégie immobilière** (SPSI). Ce document, finalisé en 2011, constitue l'outil principal de la politique immobilière de l'Etat au niveau départemental et vise à rationaliser l'utilisation des bâtiments pour garantir de bonnes conditions de travail (12 m<sup>2</sup> par agent) et un meilleur accueil des usagers.

### le centre des finances publiques d'Albertville

**Dans le cadre de la rationalisation du parc immobilier, les services d'Albertville, Moûtiers et Saint-Jean de Maurienne seront regroupés sur un même centre de finances publiques ( livraison en 2012 ).**



## ■ AMELIORER LE SERVICE AUX USAGERS

En 2011, la préfecture a dénombré 58 000 passages d'usagers. L'amélioration du service au public, par une gestion globale de la demande (accueil direct, courrier, courriels) a été au cœur des préoccupations. Un travail de réflexion associant les personnels a permis la mise en œuvre en 2011 de **nouvelles modalités d'accueil** :

- un accueil physique du public en matinée, de 8h30 à 12h30,
- des guichets d'accueil spécialisés (garages pour le système d'immatriculation de véhicules, remises de titres à l'immigration),
- la création d'un dépôt express pour l'ensemble des demandes du SIV, les demandes de duplicata de permis de conduire et certains compléments de dossiers pour les étrangers, avec engagement de traitement dans les 48h,
- le traitement des demandes intervenant par courrier l'après-midi,
- la réponse aux demandes d'informations parvenant par courriel,
- l'amélioration de l'accueil téléphonique par la création de permanences régulières.

L'engagement concomitant dans la mise en œuvre du **référentiel Marianne** a fourni quelques pistes de réflexion supplémentaire à travers la réalisation d'une enquête de satisfaction et l'engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil (mesure des délais de réponses aux courriels et aux réclamations).

l'activité de la direction de la réglementation à la préfecture en quelques chiffres clés :

- **76 594 immatriculations de véhicules** (+ 5.04% par rapport à 2010)
- **13 011 permis de conduire** (+ 11.92% par rapport à 2010)
- **628 rétentions de permis de conduire** (+ 60% par rapport à 2010)
- **24 138 cartes nationales d'identité délivrées** (- 3%), dans un délai moyen de 4.76 jours (avant fabrication par le centre national)
- **18 403 passeports biométriques contrôlés** (+ 4.94% par rapport à 2010) dans un délai moyen de 2.04 jours
- **5 006 titres de séjours délivrés** (- 21% par rapport à 2010) dans un délai moyen de 140 jours
- **450 personnes naturalisées françaises** (- 15% par rapport à 2010)
- **294 manifestations sportives** (+4.42% par rapport à 2010)
- **503 dossiers d'agrément d'agents de sécurité**
- **1 503 dossiers de déclarations et ports d'armes**

# L'ETAT REFORME AU COEUR DES TERRITOIRES

La **modernisation** de la délivrance des cartes et titres se poursuit, avec de nouvelles applications.

Le projet **FAETON** permettra d'améliorer le service à l'usager pour la gestion du **permis de conduire**.

Matériellement, le nouveau permis se présentera sous le format carte de crédit en polycarbonate, comportant plusieurs éléments techniques permettant de le rendre infalsifiable. Il sera équipé d'un micro-processeur comprenant les données d'état-civil et celles concernant le permis lui-même (dont catégorie, date de délivrance...).

L'usager s'inscrit à l'auto-école, qui saisira les données nécessaires sur l'application. Les inspecteurs du permis de conduire valideront à leur tour les éléments nouveaux, dont la réussite à l'examen. La préfecture validera l'ensemble des données et le permis sera transmis pour fabrication à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) qui transmettra le titre au domicile de l'usager.

Le déploiement devrait avoir lieu à compter de mars 2013.

L'application **AGDREF2** permettra d'obtenir des **titres de séjour** biométriques, de format normalisé au niveau européen et comportant de nombreuses sécurités.

La création d'un nouveau système d'information et de gestion correspondant à la fabrication de ce nouveau titre et à l'intégration de l'ensemble des procédures de suivi des dossiers des ressortissants étrangers va entraîner une modification des conditions d'accueil des demandeurs. En effet, la prise en compte d'identifiants biométriques a conduit le ministère à internaliser l'accueil des étrangers en préfecture pour le recueil de leurs empreintes et le retrait des titres. Les mairies ne seront donc plus concernées.

Depuis juillet 2011, une première étape a été franchie avec la délivrance d'un titre de séjour comprenant un composant électronique qui intègre la photographie numérique du titulaire.

L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) instruit entre 500 et 700 demandes de cartes et titres par an. Il a mis en place une gestion informatisée des cartes et titres pour rationaliser et uniformiser le traitement des demandes et assurer un meilleur service rendu aux ressortissants. Cette informatisation, développée au travers du **logiciel KAPTA**, permettra d'avoir une base de données nationale des titulaires de la carte du combattant et du titre de reconnaissance de la nation, mais également de mettre en place, ultérieurement, une procédure accélérée des certifications des demandes de retraite du combattant.

## [www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr) un nouveau site internet pour l'ensemble des services de l'Etat



Le développement de la relation numérique entre l'Etat et ses interlocuteurs contribue à l'amélioration de la qualité de service qui est au cœur de la révision générale des politiques publiques.

Dans cette perspective, le gouvernement a souhaité rationaliser et simplifier le paysage de l'internet de l'Etat avec la création, au niveau départemental, d'un site unique pour l'ensemble des services de l'Etat.

Le portail de l'Etat en Savoie a été lancé au début de l'année 2012. Vous y trouverez : démarches en ligne, informations pratiques, actualités et éclairages sur les grandes politiques publiques (sécurité, emploi, etc...).

# L'ETAT AU COEUR DE SES REFORMES

## ■ DEMATERIALISER LES ACTES ET LES PROCEDURES

La dématérialisation des actes et des procédures se développe progressivement au quotidien chez les usagers, les professionnels, comme dans le cadre de travail des agents de l'Etat et des collectivités.

Dans le domaine des **finances publiques**, plusieurs systèmes de télédéclarations ou de paiements dématérialisés au service des particuliers ou des entreprises permettent de réduire considérablement les délais et les coûts de traitement.

En 2011, la direction des collectivités territoriales et de la démocratie locale (DCTDL) à la préfecture a reçu 37 305 actes au titre du **contrôle de légalité** et du **contrôle budgétaire**. 38 nouvelles collectivités ont signé une convention de télétransmission (application ACTES) avec la préfecture, portant ainsi le nombre de raccords à 134 au 31 décembre. Le taux d'actes télétransmis se monte à 29,95%.

L'application « ACTES budgétaire », qui permet la télétransmission et le contrôle automatisé des maquettes budgétaires a été expérimentée par cinq préfectures pilotes, dont la Savoie.

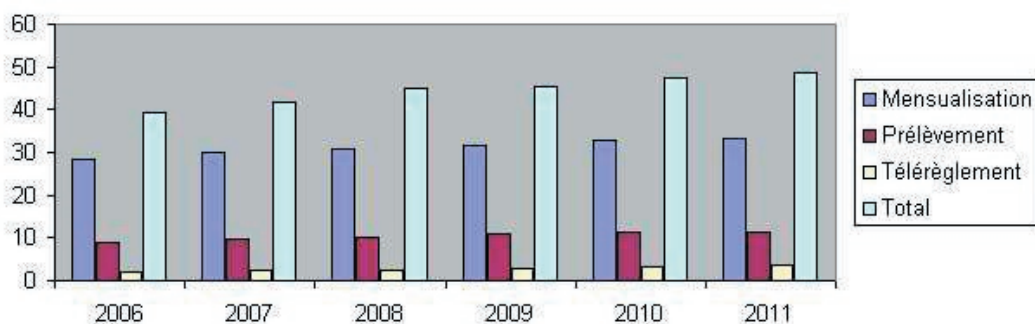
La direction départementale des territoires a travaillé sur la modernisation et la **gestion numérique des données**, avec notamment :

- la numérisation des plans locaux d'urbanisme (100 PLU numérisés fin 2011),
- la modernisation de la Base de Données Savoie pour la géo référencer,
- la finalisation et restitution de l'analyse géo systémique pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Tarentaise Vanoise.

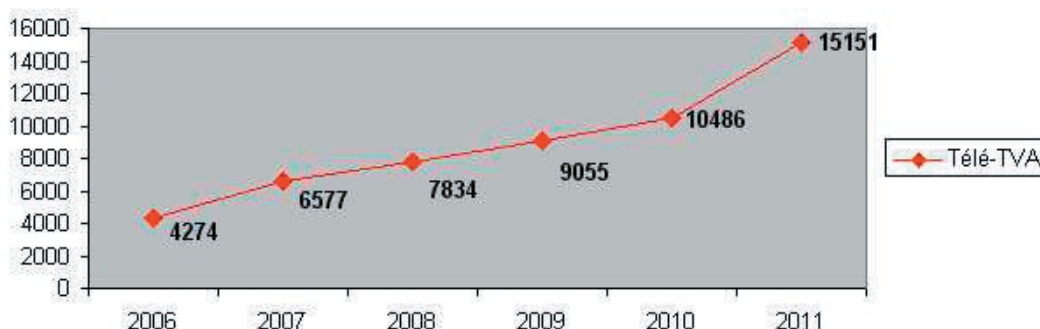
### Nombre de télédéclarations IR



### Taux des paiements dématérialisés (IR-TH-TF)



### Nombre de télédéclarants Télé-TVA



Préfecture de la Savoie  
BP 1801  
73018 Chambéry  
Tél : 04.79.75.50.00  
Courriel : [courrier@savoie.gouv.fr](mailto:courrier@savoie.gouv.fr)

Sous-préfecture d'Albertville  
86 Rue Jean Baptiste Mathias  
73200 Albertville  
Tél : 04.79.32.06.55  
Courriel : [sp-albertville@savoie.gouv.fr](mailto:sp-albertville@savoie.gouv.fr)

Sous-préfecture  
de Saint Jean de Maurienne  
Rue de la Sous-préfecture - BP 106  
73302 Saint-Jean de Maurienne  
Tél : 04.79.64.07.00  
Courriel : [sp-st-jean-de-mne@savoie.gouv.fr](mailto:sp-st-jean-de-mne@savoie.gouv.fr)

Direction départementale de la sécurité  
publique  
Hôtel de Police  
585, avenue de la Boisse - BP 1153  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.62.84.00  
Courriel : [ddsp.73@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp.73@interieur.gouv.fr)

Direction départementale de la police  
aux frontières  
161, avenue du Comte Vert - BP 1026  
73010 Chambéry  
Tél : 04.79.68.69.09

Gendarmerie nationale  
28, rue de Sonnaz  
73000 Chambéry  
Tél : 04.79.71.82.00  
Courriel : [celrens.gpt73@wanadoo.fr](mailto:celrens.gpt73@wanadoo.fr)

Direction départementale des territoires  
(DDT)  
l'Adret  
1, rue des Cévennes - B.P. 1106  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.71.73.73  
Courriel : [ddt@savoie.gouv.fr](mailto:ddt@savoie.gouv.fr)

Direction départementale  
de la cohésion sociale et de la protection  
des populations (DDCSPP)  
321 chemin des Moulins - BP 91113  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.33.15.18  
Courriel : [ddcspp@savoie.gouv.fr](mailto:ddcspp@savoie.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
(DREAL)  
Unité territoriale de Savoie  
430, rue de la Belle Eau  
73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.62.69.70  
Courriel : [ut7374.dreal-ra@developpementdurable.gouv.fr](mailto:ut7374.dreal-ra@developpementdurable.gouv.fr)

Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence et de la  
consommation,  
du travail et de l'emploi (DIRECCTE),  
Unité territoriale Savoie  
Carré Curial  
73018 Chambéry  
Tél : 04.79.60.70.00  
Courriel : [dd-73.direction@direccte.gouv.fr](mailto:dd-73.direction@direccte.gouv.fr)

Direction régionale des affaires culturelles  
(DRAC), Service territorial de l'architecture  
et du patrimoine  
65, avenue de Lyon  
73000 Chambéry  
Tél : 04.79.60.67.60  
Courriel : [sdap.savoie@culture.gouv.fr](mailto:sdap.savoie@culture.gouv.fr)

Direction académique  
des services de l'éducation nationale  
131, Avenue de Lyon  
73018 Chambéry  
Tél : 04.79.69.16.36  
Courriel : [ce.ia73@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia73@ac-grenoble.fr)

Direction départementale  
des finances publiques (DDFIP)  
5 rue Jean Girard-Madoux - BP 1145  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.33.32.09  
Courriel : [ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr)

Direction régionale des douanes  
et des droits indirects (DRDDI)  
1, rue Waldeck-Rousseau - BP 1154  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.33.80.70  
Courriel : [dr-chambery@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-chambery@douane.finances.gouv.fr)

Agence régionale de santé (ARS),  
Délégation territoriale de la Savoie  
Place François Mitterrand  
Carré Curial - B.P. 20759  
73007 Chambéry  
Tél : 04.56.11.08.28  
Courriel : [ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr](mailto:ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr)

Pôle emploi Rhône-Alpes  
Direction territoriale de Savoie  
Savoie Technolac - Alouette 3  
24 avenue du lac Léman  
73377 Le Bourget du Lac  
Tél : 39 49  
Contact : [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)

Office National des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre  
8 place du Château  
73000 Chambéry  
tél : 04 79 33 66 54  
Courriel : [sd73@onacvlg.fr](mailto:sd73@onacvlg.fr)

Service départemental d'incendie  
et de secours (SDIS)  
226, rue de la Perrodière  
73230 Saint-Alban-Leysse  
Tél : 04.60.73.00  
Courriel : [directeur@sdis73.fr](mailto:directeur@sdis73.fr)